

DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPL
DE LA COMMUNE DE SAINT BONNET
SÉANCE du 7 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

Secrétaire de séance : Mme Adeline GILBERT

Date de convocation : 31 mars 2025

Présents : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kévin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE

Membres → en exercice : 09 Présents : 9 Votants : 9 Pouvoirs : 0

Délibération n°DCM-2025-22
Demande de subvention DETR

La commune de Saint-Bonnet envisage de procéder au remplacement des systèmes de chauffage de tous les bâtiments communaux et logements communaux actuellement reliés à la chaudière collective, dont l'arrêt est prévu pour mai 2025. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de modernisation et d'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures communales.

Madame le Maire a présenté les différents devis pour les travaux de remplacement des chauffages et l'isolation des combles de la Salle de fêtes, ainsi que le plan de financement associé. Les devis sont les suivants :

- Site Mairie : 11 494.15 € HT soit 13 792.98 € TTC
- Site Salle des fêtes : 47 021.49 € HT soit 56 425.79 € TTC
- Site Salle des Associations : 6 575.60 € HT soit 7 890.72 € TTC
- Logement communal 6 rue de chez Raby : 13 193.57 € HT soit 13 919.22 € TTC
- Logement communal 3 place du Souvenir : 15 618.50 € HT soit 16 477.52 € TTC
- Isolation des combles de la salle des fêtes : 5 924.00 € HT soit 7 108.80 € TTC

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 99 827,31 € HT soit 115 615,02 € T.T.C.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 15 mai 2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30 octobre 2025

Mme le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat

Où cet exposé, le conseil municipal, Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

Vote pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

- adopte le projet - intitulé du projet - pour un montant de 115 615,02 € T.T.C.
- adopte le plan de financement ci-dessous

AR Prefecture016-211603030-20250407-DCM_2025_22R-DE
Reçu le 11/04/2025

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Site Mairie	11 494,15 €	13 792,98 €	Etat DETR 30% 2026	29 948,19 €
Site Salle des fêtes	47 021,49 €	56 425,79 €	Emprunt 2025	100 000,00 €
Isolation Salle des fêtes	5 924,00 €	7 108,80 €		
Site Salle des Associations	6 575,60 €	7 890,72 €		
Logement communal 6 rue de chez Raby	13 193,57 €	13 919,22 €		
Logement communal 3 place du Souvenir	15 618,50 €	16 477,52 €		
Total	99 827,31 €	115 615,02 €	Total	129 948,19 €

- sollicite une subvention de 29 948.18 € auprès de l'État, correspondant à 30% du montant HT du projet.
- charge le Maire de toutes les formalités.
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR mentionné dans le plan de financement

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Sandrine POURTAU

